

BARREAU ENTREPRENEURIAL (BE)

MISSIONS

FORMER PARTAGER ENTREPRENDRE

Accompagner tous les avocats parisiens porteurs d'un projet de création ou de développement de leur cabinet.

Fédérer et proposer toutes les compétences professionnelles nécessaires à ces projets : coachs, avocats, experts-comptables, consultants en stratégie et organisation de cabinet, etc.

EN PRATIQUE

FORMER, PARTAGER, ENTREPRENDRE

Le Barreau entrepreneurial (BE) organise chaque mois tout au long de l'année pour les avocats parisiens, porteurs d'un projet, des formations et ateliers pratiques sur l'ensemble des thématiques liées à la création, à l'installation, à la gestion, au développement et au management d'un cabinet. Tous les ateliers/formations sont assurés par des professionnels choisis par le BE pour leur expertise et leur connaissance de la profession. Ils apportent aux participants leur expérience et un regard pertinent et stimulant.

Le BE propose également des colloques et conférences sur des thématiques ciblées et actuelles qui permettent aux avocats « de challenger » leurs idées, de réaliser leurs projets avec différentes personnalités du monde du droit et de la communication. L'objectif de ces événements est de permettre aux avocats de prendre en compte les nouveaux modèles économiques et de faire évoluer leurs pratiques professionnelles face à la transformation de la profession d'avocat, notamment digitale.

COACHING

Le Barreau entrepreneurial propose des solutions de coaching collectif animées par des coachs certifiés sur des thématiques variées: gérer son temps, développer son réseau, mieux se connaître, s'affirmer en gestion de clientèle, construire son image digitale...

Les séances en groupe de 30 à 50 personnes permettent aux participants de prendre confiance en leur projet professionnel, de développer leurs compétences entrepreneuriales et de savoir gérer la relation client.

DES FORMATIONS GRATUITES AVEC DES EXPERTS SUR LES FONDAMENTAUX :

- choix de structures juridiques;
- organisation du cabinet;
- gestion des données;
- communication et marketing;
- comptabilité, finances et business plan.

FINANCEMENT

Le Barreau entrepreneurial a mis en place avec la BNP Place Dauphine une offre dédiée à l'installation qui permet aux avocats parisiens d'obtenir un prêt à des conditions avantageuses.

LOCAUX PROFESSIONNELS

Vous pouvez mettre en ligne vos annonces ou les consulter via le site de l'ordre [www.avocatparis.org/Mon espace pro/Onglet "Mon cabinet"](http://www.avocatparis.org/Mon-espace-pro/Onglet-Mon-cabinet), après vous être authentifié par votre mot de passe ou votre clé RPVA.

DES ATELIERS ADAPTÉS À VOS BESOINS ET AUX ÉVOLUTIONS DE LA PROFESSION

Inscriptions dans la rubrique Formation/Agenda du site de l'ordre:

Quelle est la meilleure structure d'exercice pour le développement de mes activités?

Comment définir mon positionnement et mon offre de services pour ma clientèle?

Quel est le marché à conquérir?

Comment définir mon business plan?

Comment optimiser mes choix fiscaux pour une bonne gestion de mon cabinet?

Comment améliorer la rentabilité de mon cabinet?

Comment choisir mon associé?

Comment définir ma politique d'honoraires et quelles conventions proposer aux clients?

Quels sont les meilleurs outils de gestion pour développer mon cabinet?

Comment gagner en notoriété?

Ai-je besoin d'un site web et pourquoi être actif sur les réseaux sociaux?

Comment faire évoluer ma pratique professionnelle vers l'innovation numérique?

Etc.

Autant de questions que l'avocat doit se poser au bon moment pour s'assurer un cadre de travail efficace et serein.

FORMATIONS GRATUITES ET VALIDÉES AU TITRE DE LA FCO

Tous les ateliers/formations du Barreau entrepreneurial sont dispensés gratuitement et validés au titre de vos heures de formation continue obligatoire (FCO).

CHIFFRES CLÉS

80 formations/ateliers proposés chaque année

35 ateliers chaque année de coaching, communication, marketing et digital

Plus de 2 000 avocats par an inscrits aux différentes formations

2 Master class international

Environ 250 heures de formation par an

30 experts intervenant régulièrement: avocats, coachs d'entreprise, conseils en stratégie & marketing, conseils en communication, experts-comptables, fiscalistes, etc.

Plus de 500 annonces de locaux proposées depuis le lancement en 2018

Plus de 400 annonces satisfaites

QUESTIONS/RÉPONSES

Je souhaite m'installer, m'associer,

racheter une clientèle... :

quelle est la meilleure forme juridique pour

le développement de mes activités ?

Le choix des structures juridiques et la diversité des opérations liées aux conditions d'exercice sont complexes et doivent être étudiés en amont au regard de votre projet et de vos objectifs.

Le BE vous propose :

- des formations approfondies et des rencontres avec des experts ;
- des outils à consulter (guide de l'avocat sur le site du CNB).

Comment développer ma clientèle ?

Des ateliers de coaching sont régulièrement proposés sur ce thème. Il convient avant tout :

- de savoir déterminer votre positionnement sur le marché, votre spécificité, votre expertise et votre champ de compétence ;
- de s'interroger sur l'intérêt de vous associer ou de vous regrouper ;
- d'exploiter les réseaux sociaux (partage d'articles) et d'être visible sur internet par la création de votre site.

L'Ordre peut-il m'aider financièrement

lors de mon installation ?

Une convention de prêt est actuellement signée avec la BNP Paribas Place Dauphine.

Puis-je organiser la publicité de mon cabinet

ou/et de mon site internet ?

Oui, mais à certaines conditions. L'avocat qui souhaite communiquer ou créer un site internet pour son cabinet doit :

- en informer le conseil de l'Ordre sans délai et lui communiquer les noms des domaines..." (art. 10.6 du RIN) ;
- valider auprès de la commission publicité avant la mise en ligne ;
- consulter le vade-mecum de la déontologie sur le site de l'Ordre ;
- consulter les FAQ de la déontologie sur le site de l'Ordre.

Je souhaite m'inscrire à l'Ordre, créer ma structure,

à qui dois-je m'adresser ?

Je dois prendre contact avec le service de l'Exercice professionnel pour toutes les modalités d'inscription.

CONTACTS

MAISON DES AVOCATS

Cours des Avocats - CS 64111 - 75833 Paris Cedex 17
barreaumentrepreneurial@avocatparis.org

Laurent SAMAMA

Avocat à la cour et médiateur
Ancien membre du conseil de l'Ordre
Directeur du BE
lsamama@avocatparis.org

Annick MOLL

Responsable de la coordination du BE
Tél. : 01 80 27 04 28
amoll@avocatparis.org

INFORMATIONS

À consulter sur le site de l'Ordre :

- le guide de votre exercice professionnel
- le vade-mecum exercice en groupe
- le vade-mecum de la déontologie du numérique

CONSULTEZ RÉGULIÈREMENT SUR LE SITE DU BARREAU LE PROGRAMME ET L'AGENDA DES FORMATIONS POUR VOUS INSCRIRE.

GUIDE DES SERVICES |  **AVOCATS
BARREAU
• PARIS**

WWW.AVOCATPARIS.ORG